



J ai vendu il y a 2 mois un camion betailere j7 de 1976 et

Par **alex**, le **15/11/2008** à **02:31**

bonjour ,

j ai vendu il y a 2 mois un camion betailere j7 de 1976 , le control ok ,
la personne qui me l a acheté n est pas venu ni essayé ni voir le camion !!!

c est son beaufreere qui a fait tout !

j ai précisé que le camion calait regulierement (nous avons changé le carbu mais pas réglé)
nous ne sommes pas mecano loin de la !!

il a repondu qu il avait l abitude de la mecanique et que le moteur ne poserait pas de soucis !
(la carrosserie est bonne (32 ans quand meme !)

et la !

le moteur est cassé culasse et joins de culasse HS !!

il me demande le ramboursement et de reprendre le camion !

chez nous le camion fonctionait tres peut et pour tres peut de route !
c est pour cella qu on l a vendu !

le moteur a ete demonté par eux !! des pieces changés

que doit on faire ???

merci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **09:15**

Bonjour,

Avez-vous passé le véhicule au contrôle technique dans les 6 mois qui ont précédé cette vente ? Si oui, avez-vous remis le rapport du CT à l'acheteur (que ce contrôle soit OK ou non) ?

Si oui, lisez ceci :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

En tout état de cause, il aurait fallu que l'acheteur laisse le véhicule en l'état, le temps de faire procéder à une expertise contradictoire. Il a procédé, de sa propre initiative, à des changements de pièces donc l'expertise ne pourra se faire. En conséquence, comme c'est à l'acheteur de prouver qu'il y a vice caché, il ne peut plus le prouver, même en apportant les anciennes pièces au tribunal car votre avocat aura la part belle en déclarant que rien ne prouve que ces pièces étaient sur le véhicule vendu, elles peuvent être des pièces de récupération.

A mon humble avis, dans la situation actuelle, vous avez peu de chance d'être condamné à quoi que ce soit sauf si absence de CT.

Par **alex**, le **15/11/2008** à **11:48**

le control etait OK !

et tout lui a ete remis (je lui est meme evoyé par mail avant la vente !)

Par **alex**, le **15/11/2008** à **11:56**

je ne sais pas au juste se qu il a changé commes pieces !!!!

il me dit qu il en a eut pour 100€ de frait en pieces !!

et que le moteur est foutu car la culasse est morte !!

il a fait +/- 70kms avec (aparament)

merci beaucoup de votre reponce ,

Par **alex**, le **15/11/2008** à **14:05**

donc aux dernnieres nouvelles se serrait un expere de texa expertise qui aurait demonté le moteur !

la question est qu ont ils fait avant !!

je sais qu il ont travaillé sur le moteur (j avais prevenu qu il callait)

donc que dois-je faire ?

merci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **14:08**

Le seul expert habilité pour ça est l'expert judiciaire, donc nommé par un juge. Par ailleurs, l'expertise doit être contradictoire, c'est à dire en présence d'un représentant du vendeur et d'un représentant de l'acheteur.

Par **alex**, le **15/11/2008** à **19:23**

merci beaucoup ,
apparament il laisse tombé !
encore merci pour vos reponces ,
cordialement